

Q14 2025 02

Conseil d'arrondissement du mardi 25 mars 2025

Question à Madame Carine Petit au conseil du 14^{ème} arrondissement du

Mardi 25 mars 2025

Madame la Maire,

N'ayant pas obtenu de réponses aux questions que nous vous avons posées lors de plusieurs Conseils d'arrondissement concernant les justificatifs des dépenses engagées par l'association des Hypervoisis pour l'aménagement de la place des Droits de l'enfant, nous vous interrogeons une nouvelle fois sur ce sujet.

Contrairement à ce qui nous avait été indiqué en séance du Conseil d'arrondissement l'an dernier, nous ne disposons toujours pas d'un état précis des dépenses engagées par l'association des Hypervoisis, avec les justificatifs correspondants.

Lors de la réunion sur le réaménagement de la place des Droits de l'enfant qui s'est tenue le 16 janvier dernier votre adjoint Guillaume Durand, répondant aux associations a fait quelques annonces sur le budget alloué à cette opération.

La somme de 400 000€ qu'il a évoquée amène plusieurs questions.

La première est de savoir si ce budget inclut les 196 000 € de subventions attribuées aux Hypervoisis en 2019 ainsi que les 100 000 € de budget participatif qui leur a été débloquée pour « la cuisine sur place » dans ce cas, ce ne serait plus 400 000 € mais 696 000 €... ?

La deuxième question est de savoir si ces subventions n'ont servi qu'à payer les trois sociétés de communication : Etat d'esprit, Société Nous et le cabinet octobre et mai... ? Mais selon Guillaume Durand, seul ce dernier aurait perçu 8000€. ??? Sachant que la mission confiée par la Ville était de réaménager la place, non à payer des cabinets de conseil en communication.

Enfin la troisième question, la plus importante est de connaître le volume définitif des dépenses engagées et les fins auxquelles elles ont été utilisées.

Si l'intégralité de la subvention n'a pas été dépensée et/ou si des dépenses ont été engagées pour des objets non prévues par la convention, y a-t-il eu un remboursement au profit de la Ville ? Des actions ont-elles été engagées par la Mairie ?

Il nous faut, enfin sortir de ce flou et de tout ce qui pourrait s'apparenter au minimum à de la gabegie ou pire à du détournement de fonds publics, qui devrait le cas échéant déboucher sur un signalement auprès de la juridiction compétente.

En conclusion vous l'aurez compris Madame la Maire, les habitants du 14^{ème}, les associations et l'ensemble des élus veulent connaître sans tarder la vérité sur cette opération.

Nous vous demandons de bien vouloir fournir l'ensemble des pièces justificatives concernant ce dossier à l'ensemble des conseillers d'arrondissement.

Je vous remercie.